



Charte du Parc amazonien de Guyane

Convention d'application transitoire Commune de Maripa-Soula

4 février 2016 au 4 février 2018

Entre,

L'établissement public du **Parc amazonien de Guyane**, ci-après désigné par « le Parc amazonien », représenté par son président, M. Claude SUZANON,

Et d'autre part,

La **commune de Maripa-Soula**, ci-après désignée par la Mairie, représentée par le Maire, M. Serge ANELLI,

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L et R 331 et suivants ;

Vu le décret n°266-2007 du 27 février 2007 créant le parc national dénommé « Parc amazonien de Guyane » ;

Vu le décret n°2013-968 du 28 octobre 2013 portant approbation de la charte du Parc amazonien de Guyane ;

Vu la délibération n°2014-162 du 13 mars 2014 du conseil d'administration du Parc amazonien portant délégation de certaines compétences au bureau

Vu la délibération n°2014-169 du 13 mars 2014 du conseil d'administration du Parc amazonien validant la présente convention et autorisant le président à la signer ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°57/2014 du conseil municipal de la commune de Maripa-Soula en date du 30 juin 2014 décidant de l'adhésion de la commune à la charte du Parc amazonien ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Maripa-Soula en date du 25 novembre validant la présente convention et autorisant le maire à la signer ;

La charte du Parc amazonien de Guyane est le projet de développement durable et de protection des patrimoines naturels, paysagers et culturels des territoires concernés par le parc national. Ce projet a vocation à être mis en œuvre de manière locale et partenariale : il identifie pour chacune des mesures proposées les pilotes et partenaires pressentis ainsi que le rôle que l'établissement public du Parc amazonien pourra jouer.

Les conventions d'application de la charte sont des outils de déclinaison territoriale et opérationnelle de la charte et prévoient les partenariats entre l'établissement public du Parc amazonien de Guyane et les collectivités territoriales. L'établissement public du PAG conventionne de manière bilatérale avec chacune des collectivités concernées, il peut également signer des contrats de partenariats avec des acteurs privés.

Par la présente convention d'application, la commune de Maripa-Soula et l'établissement public du Parc amazonien donnent un cadre formel à leurs partenariats, à leurs engagements et projets communs permettant ainsi de mettre en œuvre de manière concrète la charte du Parc amazonien de Guyane sur le territoire de Maripa-Soula.

La commune de Maripa-Soula et l'établissement public du Parc amazonien conviennent ensemble ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention transitoire

La présente Convention d'application, dite convention d'application « transitoire » résulte d'un diagnostic partagé des problématiques de territoire et d'une co-construction, entre la Mairie et le Parc amazonien, des actions à mettre en œuvre. Elle est dite « transitoire », du fait de la réalisation en parallèle d'un Plan de développement local (article 5).

La présente Convention d'application transitoire a pour objectifs principaux :

- D'identifier les actions permettant la mise en œuvre des orientations et des objectifs de la charte du Parc amazonien sur le territoire de la commune de Maripa-Soula :
 - les actions impliquant un partenariat entre la commune et l'établissement public du Parc amazonien (annexe 1-1) :
 - n°1 : Carbet de transmission des savoir-faire artisanaux à Cayodé
 - n°2 : Développement de l'activité d'agro-transformation à Maripa-Soula à travers une démarche collective

- n°3 : Création et animation d'un marché municipal dans le bourg de Maripa-Soula
 - n°4 : Infrastructures bois, filière bois d'œuvre et gestion forestière durable
 - n°5 : Amélioration de la gestion des déchets prenant en compte les demandes locales et la construction d'une vision de long terme
 - n°6 : Accompagnement de l'arrivée du service public d'électricité dans les écarts du Haut Maroni et soutien aux initiatives alternatives en zones non desservies
 - n°7 : Les rendez-vous éco-citoyens du Haut-Maroni
 - n°8 : Marché artisanal du Maroni
 - n°9 : Programme « Sud Guyane Entreprendre » : Projet d'évolution du dispositif expérimental « Microprojets Sud Guyane » et préfiguration d'une Coopérative d'Activités et d'Emplois (CAE)
 - n°10 : Appui technique et financier aux associations du territoire communal
 - n°11 : Création du sentier des cascades de Gobaya Soula
 - n°12 : Mise en place d'une démarche jeunesse sur la commune de Maripa-Soula
 - o et les actions menées par l'établissement public du Parc amazonien sur le territoire communal sans implication directe de la commune (annexe 1-2) ;
- De définir les modalités de partenariat pour chacune des actions ;
 - De favoriser l'échange régulier entre les signataires.

Les actions identifiées dans cette convention qui le nécessitent feront l'objet d'une convention particulière, notamment en cas de plan de financement complexe ou dont le montant est supérieur à 50000euros.

Article 2 : Périmètre concerné par la convention

L'ensemble du territoire communal de Maripa-Soula inclus dans la zone de cœur et dans la zone d'adhésion du Parc amazonien de Guyane est concerné par la présente convention.

Article 3 : Date d'effet, durée de validité et avenants à la convention

La présente convention d'application prend effet à la date de sa signature jusqu'au 4 février 2018.

Elle peut faire l'objet d'avenants, en particulier suite aux bilans éventuels prévus à l'article 6. Elle peut être étendue une fois pour une durée d'un (1) an.

Conformément aux délibérations visées ci-dessus, le conseil municipal de Maripa-Soula et le conseil d'administration du Parc amazonien délèguent respectivement au maire et au président du Parc amazonien la possibilité de définir et signer des avenants, lorsque ceux-ci ne portent que sur les annexes de la convention (ajout, suppression d'actions, modification de la description ou des modalités de mise en œuvre des actions) ou sur la prorogation de la présente convention sur un (1) an.

Tout avenant portant modification au corps de la présente convention nécessitera quant à lui des délibérations préalables du conseil municipal et du conseil d'administration du Parc amazonien.

Article 4 : Engagements généraux des deux parties

Pendant la période de mise en œuvre de la convention, **l'établissement public du Parc amazonien** s'engage, dans la limite de ses moyens techniques, humains et financiers, à :

- Prendre en compte les attentes de la commune et l'associer étroitement à l'élaboration et la mise en œuvre des projets qui la concerne ;

- S'impliquer dans la mise en œuvre des actions listées en annexe 1-1 selon les modalités de partenariat définies en annexe 2 ;
- Définir et mettre en œuvre un Plan de développement local de la charte pour le territoire de la commune Maripa-Soula durant le temps de cette convention (voir art.5)
- Informer régulièrement la commune sur les actions mises en œuvre, que celle-ci soit directement impliquée ou non ;
- Communiquer sur les actions menées avec la commune.

De son côté, pendant la même période, **la commune de Maripa-Soula** s'engage, dans la limite de ses moyens techniques, humains et financiers, à :

- Prendre en compte les orientations de développement durable et les objectifs de protection des patrimoines définis par la charte dans la mise en œuvre de sa politique communale ;
- Associer l'établissement public du Parc amazonien dans la réflexion sur ses projets d'aménagement et de développement local ;
- S'impliquer dans la mise en œuvre des actions listées en annexe 1-1 selon les modalités de partenariat définies en annexe 2-1 ;
- Définir un Plan de développement local pour le territoire de la commune Maripa-Soula durant le temps de cette convention (voir art.5)
- Communiquer sur les actions menées avec l'établissement public du Parc amazonien.

Article 5 : Réalisation d'un Plan de développement local sur le territoire communal

La présente convention d'application est dite « transitoire », en l'attente de la réalisation par la Mairie de son plan de développement local. Ce Plan s'inscrira en cohérence avec le Schéma d'Aménagement Régional, la charte du Parc amazonien de Guyane et le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Maripa-Soula. Il prendra la forme d'un diagnostic territorial court, de lignes directrices correspondant aux choix de développement de la Mairie pour son territoire et éventuellement de plans d'actions correspondant à ces lignes directrices pour le temps de la charte. Ce Plan de développement local sera réalisé au travers d'un processus associant l'équipe municipale et les équipes techniques du Parc amazonien et permettant un travail participatif sur chacun des bassins de vie du territoire communal. Au terme de ce processus, les actions programmées dans les conventions d'application ultérieures devront s'inscrire dans ce Plan de développement local.

Article 6 : Modalités de mise en œuvre et suivi de la convention

La commune désigne un élu référent pour cette convention et pour chacun des actions. Ce sont les interlocuteurs privilégiés pour l'établissement public du Parc amazonien et relai auprès de la population.

Le chef de la délégation territoriale du Maroni est le référent au sein de l'établissement public du Parc amazonien pour cette convention. Il est l'interlocuteur privilégié de la commune et s'assure de la coordination des actions prévues par la présente convention sur le territoire communal.

L'élu référent et le chef de la délégation territoriale veillent à l'échange régulier d'informations sur les différentes actions et au respect des termes de la convention.

Deux rencontres des parties seront organisées afin de réaliser un suivi de sa mise en œuvre, de procéder à d'éventuels ajustements et, le cas échéant, d'ajouter de nouvelles actions identifiées en cours de convention.

Autant que de besoin, l'une ou l'autre des parties peut solliciter d'autres rencontres. A la demande du Maire, le chef de la délégation Centre du Parc amazonien intervient en conseil municipal pour informer sur l'état d'avancement des actions prévues par cette convention.

En fin de convention, une réunion est tenue afin de tirer le bilan de celle-ci et nourrir les échanges pour la rédaction de la convention suivante.

Cette convention pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, notamment dans le cas où, la déclinaison locale étant finalisée et les actions de la présente convention réalisées, les parties souhaiteraient mettre en œuvre une nouvelle convention d'application.

En cas de différends rencontrés dans l'exécution de la présente convention, les contractants s'engagent à se réunir pour chercher un règlement à l'amiable. En cas d'impossibilité d'aboutir à une solution de compromis, les partenaires conviennent de s'en remettre à l'arbitrage du Préfet de Guyane.

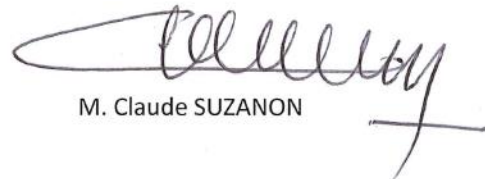
Fait à Cayenne, le 4/02/2016

Le Maire de la commune de Maripa-Soula,



M. Serge ANELLI

Le Président du Parc amazonien de Guyane,



M. Claude SUZANON

Annexe 1-1 : Actions partenariales impliquant la commune de Maripa-Soula, l'établissement public du Parc amazonien et, le cas échéant, d'autres partenaires

La description de ces mesures ainsi que leurs modalités de mise en œuvre sont détaillées en annexe 2-1, ainsi que dans le *cahier technique des actions*.

N°	Actions	Période
1	Carbet de transmission des savoir-faire artisanaux à Cayodé	2015-2017
2	Développement de l'activité d'agro-transformation à Maripa-Soula à travers une démarche collective	2015-2018
3	Création et animation d'un marché municipal dans le bourg de Maripa-Soula	2015-2018
4	Infrastructures bois, filière bois d'œuvre et gestion forestière durable	2015-2018
5	Amélioration de la gestion des déchets prenant en compte les demandes locales et la construction d'une vision de long terme	2015-2018
6	Accompagnement de l'arrivée du service public d'électricité dans les écarts du Haut Maroni et soutien aux initiatives alternatives en zones non desservies	2015-2017
7	Les rendez-vous éco-citoyens du Haut-Maroni	2015-2018
8	Marché artisanal du Maroni	2016-2018
9	Programme « Sud Guyane Entreprendre » : Projet d'évolution du dispositif expérimental « Microprojets Sud Guyane » et préfiguration d'une Coopérative d'Activités et d'Emplois (CAE)	2016-2018
10	Appui technique et financier aux associations du territoire communal	2016-2018
11	Création du sentier des cascades de Gobaya Soula	2015-2018
12	Mise en place d'une démarche jeunesse sur la commune de Maripa-Soula	2016-2017

Annexe 1-2 : Actions menées par l'établissement public du Parc amazonien

Actions	Période	Zone
Enjeu 1 - Préservation de l'écosystème forestier amazonien et des interactions entre l'Homme et le milieu naturel		
Surveiller le territoire et mettre en œuvre la police de l'environnement	2016 à 2018	ZA/ZC
Évaluer et suivre les impacts portés à l'environnement par les activités d'orpaillage illégal	2016 à 2018	ZA/ZC
Contribution au réseau régional de suivi de turbidité	2016 à 2018	ZA/ZC
Participer à la lutte contre l'orpaillage illégal	2016 à 2018	ZA/ZC
Suivi des ressources gibier et évaluer leur pérennité (mise en œuvre des indicateurs cynégétiques) et participation à la gouvernance chasse	2016 à 2018	ZA
Participer au réseau national de suivi temporel des oiseaux communs (Programme STOC-EPS)	2016 à 2018	ZA/ZC
(Eventuellement, suivi des petites masses d'eau grâce aux indicateurs développés par le programme PME)	2016 à 2018	ZA/ZC
Suivi des espèces indicatrices de qualité des milieux et à fort enjeu de conservation (Loutre)	2016 à 2018	ZA
Mise en œuvre de la stratégie d'Education à l'environnement et au développement durable	2016 à 2018	ZA
Etudes et programmes scientifiques : Etude des mammifères et petits rongeurs des habitations (Trois Sauts - Haut-Maroni), Etude du lac des monts Hocco, suivi de la colonie de hérons agami, enquêtes agrobiodiversité, étude sur l'économie familiale, programmes de recherche sur les montagnes Bellevue de l'Inini (DynForDiv, Diadema, Habitats)	2016 à 2018	ZA/ZC
Gestion des ressources halieutiques du Haut-maroni	2016 à 2018	ZA
Cartographie des usages forestiers à Maripa-Soula et Papaïchton	2016 à 2018	ZA
Préfiguration du projet de définition de mesures de gestion sur des ressources forestières spécifiques (ex: Arouman)	2016 à 2018	ZA
Animation et enrichissement de l'observatoire des dynamiques agricoles (AGRIPAG)	2016 à 2018	ZA
Contribution à l'observatoire photographique des paysages de France	2016 à 2018	ZA
Enjeu 2 – Reconnaissance et valorisation de la diversité culturelle et transmission des valeurs, savoirs et savoir-faire		
Carbets de transmission des savoirs faire d'Antecume Pata	2016	ZA
Surveillance de l'état de conservation des sites archéologiques	2016 à 2018	ZA
Appui financier et technique aux festivals (Bushi-Konde Sama, Pangui, Musiques et danses, ...)	2016 à 2018	ZA
Rencontres transfrontalières Wayana	2016	ZA
Accompagnement du projet « d'une rive à l'autre » avec la DAC	2016	ZA
Accompagnement des études archéologiques de la DAC (Haut Alitany, Marouini, Mitaraka)	2016 à 2018	ZA
Enjeu 3 - Amélioration de la qualité de vie des habitants et développement économique local adapté		
Préparation de la programmation LEADER 2015-2020	2016	ZA
Animer le GAL Sud – Mettre en oeuvre le programme LEADER Sud Guyane 2015-2020	2016 à 2020	ZA
Contribution à l'installation et à l'adaptation des équipements et des services aux territoires	2016 à 2018	ZA
Soutien à la généralisation des projets d'Assainissement non collectif en sites isolés	2016 à 2018	ZA
Soutien aux démarches d'insertion par l'activité économique	2016 à 2018	ZA
Plan d'action Eco-responsabilité	2016 à 2018	ZA
Soutien à l'Office de Tourisme	2016 à 2018	ZA
Participation au Salon du Tourisme et valorisation des destinations du Sud de la Guyane	2016 à 2018	ZA
Déclinaison partenariale des Contrats de développement territoriaux « Destination Maroni » et « Destination Cœur de Guyane »	2016 à 2018	ZA
Déploiement de l'outil en ligne de randonnées Géotrek	2016 à 2018	ZA
Elaboration d'une stratégie d'Eco-tourisme et de tourisme adapté déclinée par bassin de vie	2016 à 2018	ZA
Elaboration d'une stratégie de développement agricole à l'échelle du Parc amazonien, notamment par des études participatives	2016 à 2018	ZA
Accompagnement des micro-filières artisanales	2016 à 2018	ZA
Contribution au développement de la marque « Esprit Parc national »	2016 à 2018	ZA

Annexe 1-3 : Concordance entre la charte et les actions prévues dans la convention

Pour la zone d'adhésion

CHARTRE				CONVENTION
Orientations		Sous-orientations		N° actions
OR I-1	Favoriser l'utilisation durable des ressources naturelles et pérenniser les pratiques humaines associées	OR I-1-1	Connaître les ressources, les pratiques humaines et leurs interactions	> 4
		OR I-1-2	Co-construire, avec les collectivités et les communautés locales, des mesures de gestion des ressources naturelles et d'accès aux espaces	> 4
		OR I-1-3	Mettre en œuvre les mesures de gestion des ressources naturelles	> 4
OR I-2	Protéger les paysages et les habitats remarquables	OR I-2-1	Caractériser et cartographier la biodiversité et les conditions environnementales, assurer le suivi de leurs dynamiques	>
		OR I-2-2	Produire, valoriser des données et organiser les collections en vue de leur restitution au public	>
		OR I-2-3	Sensibiliser les populations et les usagers à la préservation de l'environnement	> 5, 6, 7, 10
		OR I-2-4	Mettre en œuvre la police de l'environnement	>
OR I-3	Participer à l'objectif d'éradication de l'orpaillage illégal	OR I-3-1	Consolider le dispositif de surveillance et d'alerte sur les activités d'orpaillage illégal	>
		OR I-3-2	Assurer un diagnostic efficace des impacts environnementaux et humains de l'orpaillage illégal	>
		OR I-3-3	Optimiser la lutte contre l'orpaillage illégal sur le territoire du Parc national	>
OR II-1	Préserver les patrimoines culturels matériels et immatériels	OR II-1-1	Identifier les patrimoines culturels des territoires	>
		OR II-1-2	Favoriser un libre accès aux sources patrimoniales	> 1, 8
		OR II-1-3	Protéger, de manière adéquate, les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles	>
OR II-2	Favoriser les initiatives de sensibilisation et de transmission des valeurs, savoirs et savoir-faire locaux entre les générations	OR II-2-1	Soutenir les initiatives et l'action culturelle locale	> 10
		OR II-2-2	Proposer des outils de médiation culturelle	> 1, 8
		OR II-2-3	Renforcer la capacité des acteurs du développement culturel local	> 8, 10
		OR II-2-4	Développer des liens avec l'école	> 7
OR II-3	Partager la richesse culturelle du territoire et promouvoir le dialogue interculturel	OR II-3-1	Œuvrer pour la reconnaissance publique de la diversité culturelle	> 8
		OR II-3-2	Favoriser les espaces de rencontres et de dialogue entre les cultures	> 8
OR III-1	Contribuer à la mise en place d'infrastructures et des services publics adaptés au contexte local	OR III-1-1	Associer les populations aux choix et à la mise en œuvre des équipements et services	> 4, 5, 6
		OR III-1-2	Promouvoir des équipements et services adaptés au contexte, respectueux de l'environnement et des hommes	> 4, 5, 6, 12
		OR III-1-3	Désenclaver les territoires	>
		OR III-1-4	Améliorer l'offre de santé sur les territoires concernés par le Parc national et mettre en place les outils permettant aux populations d'être actrices de leur santé	>
		OR III-1-5	Adapter l'école aux spécificités des territoires et des populations qui y vivent	> 12
OR III-2	Accompagner le développement d'une économie locale adaptée et durable	OR III-2-1	Promouvoir un aménagement du territoire permettant un développement local adapté et durable	>
		OR III-2-2	Développer l'attractivité du territoire	> 8, 11
		OR III-2-3	Renforcer la capacité des acteurs du développement économique local	> 1, 2, 4, 9, 10, (12)
		OR III-2-4	Faciliter la structuration de filières locales de produits et services de qualité	> 1, 2, 3, 4, 8, 9, 11
		OR III-2-5	Promouvoir des activités économiques et des pratiques respectueuses de l'environnement et des hommes	> 1, 4, 8, 11
		OR III-2-6	Accompagner les porteurs de projets économiques	> 9

Pour la zone de cœur

CHARTRE				CONVENTION
Objectifs		Sous-objectifs		N° actions
OPP I-1	Maintenir l'intégrité, les fonctionnalités et la diversité d'un patrimoine naturel et paysager exceptionnel	OPP I-1-1	Caractériser et cartographier la biodiversité et les conditions environnementales, assurer le suivi de leurs dynamiques	>
		OPP I-1-2	Produire, valoriser des données et organiser les collections en vue de leur restitution au public	>
		OPP I-1-3	Sensibiliser les populations et les usagers à la préservation de l'environnement	>
		OPP I-1-4	Organiser une surveillance renforcée de la zone de cœur	>
OPP I-2	Éradiquer l'orpaillage de la zone de cœur	OPP I-2-1	Consolider le dispositif de surveillance et d'alerte sur les activités d'orpaillage	>
		OPP I-2-2	Évaluer les impacts environnementaux et restaurer les écosystèmes dégradés	>
		OPP I-2-3	Optimiser la lutte contre l'orpaillage en zone de cœur	>
OPP I-3	Favoriser l'utilisation durable des ressources naturelles et pérenniser les pratiques humaines associées	OPP I-3-1	Connaitre les ressources, les pratiques humaines et leurs interactions	>
		OPP I-3-2	Co-construire, avec les communautés locales, des mesures de gestion des ressources naturelles et d'accès aux espaces	>
		OPP I-3-3	Mettre en œuvre les mesures de gestion des ressources naturelles	>
OPP II-1	Préserver les patrimoines culturels matériels et immatériels	OPP II-1-1	Identifier les patrimoines culturels des territoires	>
		OPP II-1-2	Favoriser un libre accès aux sources patrimoniales	>
OPP II-2	Respecter les modes de vie des communautés d'habitants et les pratiques locales			>
OPP III-1	Rechercher l'exemplarité dans l'intégration des aménagements et des projets (écocertification, réversibilité...)			>
OPP III-2	Mettre en œuvre une politique d'accueil du public adaptée			>

Annexe 2 : Description des actions partenariales impliquant la commune de Maripa-Soula, l'établissement public du Parc amazonien et, le cas échéant, d'autres partenaires

Action°1 : Carbet de transmission des savoir-faire traditionnels Wayana-Teko du village de Cayodé

Territoire / zones d'interventions	Commune de Maripasoula, Haut-Maroni, Village de Cayodé
Description synthétique du projet	<p>Le carbet de transmission des savoir-faire traditionnels (local, Wayana et Teko) est un projet souhaité et conduit (techniquement) par plusieurs habitants du village de Cayodé et par l'association « <i>Wayana-Teko</i> ».</p> <p>Le projet vise à sauvegarder les savoir-faire traditionnels, en particulier les savoir-faire artisanaux, en construisant un lieu destiné à la réalisation d'activités de transmission (cours, ateliers, etc.) pour tous les publics.</p> <p>Le projet se divise donc en plusieurs phases :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Construction du carbet de transmission selon les techniques locales. 2. Préfiguration des ateliers de transmission des savoir-faire traditionnels relatifs à l'artisanat avec les habitants de Cayodé impliqués 3. Organisation et mise en place des ateliers sur les thématiques prioritaires par les habitants impliqués 4. Identification et articulation avec les canaux de distribution locaux et régionaux. <p>La construction du carbet représente en soi une activité de transmission des savoirs traditionnels. Ensuite, des cours de vanneries, de kololo, de fabrication d'arc, de flèches, etc. seront dispensés par les 2 « sachants » restants du village. Il sera à la fois question de cours libres, mais aussi de cours mis en place dans le cadre d'activités périscolaires pour les élèves de l'école primaire.</p>
Public cible / bénéficiaires	<p>Bénéficiaires directs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Anciens, détenteurs des savoirs faire (Yalalé Panapuy et Yamos Kutaka) - Jeunes et jeunes adultes (une quinzaine de jeunes adultes identifiés lors de la mission de février et les adolescents scolarisés sur Maripasoula et sur le littoral) - Groupe de femmes – activité de perlerie (vérifier leur possible intérêt de participer et s'intégrer au projet.) - Périscolaires (enfants inscrit à l'école) <p>Bénéficiaires indirects :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Habitants de Cayodé - Communauté wayana-teko en général - Autres futurs utilisateurs
Rôle des différents partenaires du projet	<p>Porteur : Association Wayana-Teko</p> <p>Pilote : Yamos Kutaka</p> <p>Appui : Parc amazonien, APROSEP, Mairie</p> <p>Implication : Habitants volontaires du village</p>
Budget estimatif	<p>Région/CTG : 3000 EUR</p> <p>Parc amazonien : 1200 EUR + 10950 EUR en ressources humaines (73 H/J)</p>
Durée prévue	1 an (phase 1) - Selon les résultats et la motivation des bénéficiaires et des porteurs de projet, 1 an supplémentaire pour les phases 2 et 3 2015-2017
Référence charte	<ul style="list-style-type: none"> - OR II-1-2 et OB II-1-2 « Favoriser un libre accès aux sources patrimoniales ». - OR II-2-1 « Soutenir les initiatives et l'action culturelle locale ». - OR II-2-2 « Proposer des outils de médiation culturelle ». - OR III.2.3 « Renforcer la capacité des acteurs du développement économique local ». - OR III.2.4 « Faciliter la structuration de filières locales de produits et services de qualité » - OR III.2.5 « Promouvoir des activités économiques et des pratiques respectueuses de l'environnement et des hommes ».

Action n°2 - Développement de l'activité d'agrotransformation à Maripa-Soula à travers une démarche collective

Territoire/ zones d'interventions	Commune de Maripa-Soula - Maripa-Soula bourg.
Description synthétique du projet	<p>Le projet de salle de transformation à usage collectif est né des différentes actions menées auprès des agro transformateurs. Il vise à répondre aux enjeux techniques et organisationnels et à accompagner plus en avant les producteurs en améliorant leurs conditions de travail (pénibilité, productivité et qualité), leur autonomie (disponibilité en matériel de qualité, capacité de gestion et de projection, de commercialisation...).</p> <p>Après plusieurs réunions entre les transformateurs, le dispositif du Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA) de Matiti et le Parc amazonien, 3 axes de travail ont été retenus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la Co construction du projet et des actions à mettre en œuvre (Agro transformateurs/trices – Mairie – Parc – Matiti – et autres partenaires) - L'amélioration des conditions et les capacités de production - L'amélioration des capacités de négociation et de commercialisation <p>Par son caractère transversal (les transformateurs sont aussi des agriculteurs) et les différents partenaires impliqués (Parc, CFPPA, Mairie), ce projet possède un effet structurant et dynamisant pour le développement agricole et économique du territoire.</p>
Public cible / bénéficiaires	<p>Directs : le groupe régulier des 15 Agro transformateurs (avec élargissement à l'ensemble des agro transformateurs intéressés)</p> <p>Indirects : les habitants de Maripa-Soula</p>
Rôle des différents partenaires du projet	<p>Pilote(s) : Parc + CFPPA</p> <p>Appui : Mairie</p> <p>Implication : Parc sur le volet pilotage du projet + animation sur le terrain/CFPPA sur le volet formation et structuration/Mairie en appui logistique, humain et financier</p>
Budget estimatif*	<p>Budget total : 506 000€</p> <p>Dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Commune : travaux 135 000€ + Gestion 60 000€ (sources extérieures type appels à projets) - Parc amazonien: 161 000€ - FEADER/CNES/Collectivité territoriale de Guyane : 145 000€ - DAAF : 5000€ <p><i>*le présent budget est estimatif, dans la mesure où le budget définitif est conditionné par le dialogue budgétaire qui aura lieu entre les différents partenaires, et en premier lieu entre la Mairie et le Parc amazonien</i></p>
Durée prévue – période d'intervention	2015-2018
Référence charte	<p>OR III-2-3 : Renforcer la capacité des acteurs du développement économique local</p> <p>OR III-2-4 : Faciliter la structuration de filières locales de produits et services de qualité</p>

Action n°3- Création et animation d'un marché municipal dans le bourg de Maripa-Soula

Territoire / zones	Commune de Maripa-Soula - Bourg de Maripa-Soula
Éléments de contexte	<p>Le bourg de Maripa-Soula connaît une croissance démographique soutenue de 7,5% l'an, observée depuis plus de 25 ans.</p> <p>Le tissu social se structure. Le bourg de Maripa-Soula compte maintenant des centaines d'actifs occupés dont un nombre de plus en plus important ne peut ou ne veut pas libérer du temps pour produire les denrées et les biens dont il a besoin. Le modèle économique de l'autonomie vivrière est donc frappé d'obsolescence.</p> <p>L'offre globale disponible dans le secteur du commerce des denrées alimentaires et des produits manufacturés est loin de satisfaire les besoins en quantité, en qualité et en prix. Parallèlement à l'offre des commerces qui se développe, il y a de la place à Maripa-Soula pour initier et développer un marché municipal. Cela comprend d'une part, un lieu équipé et animé où se retrouvent les vendeurs de produits frais, manufacturés, qu'ils soient producteurs ou seulement revendeurs, et d'autre part des acheteurs, des clients qui viennent s'y ravitailler avec plaisir, parce qu'ils y trouvent les produits qu'ils recherchent, en qualité, quantité et prix et parce qu'ils y satisfont leur besoin de socialisation.</p>
Objectif	Créer et développer un marché municipal à sessions régulières dans le bourg de Maripa-soula, équipé organisé et animé où se rencontreront des vendeurs de produits frais et transformés, manufacturés et des acheteurs.
Description synthétique du projet	<p>Le projet se centre sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mobilisation des vendeurs, producteurs ou non - La création d'installations et d'équipements de marché - L'organisation des sessions de marché - L'animation du marché
Public cible / bénéficiaires	<p>Vendeurs de produits frais et de produits manufacturés, producteurs ou non (au moins une quinzaine pour commencer)</p> <p>Habitants de la commune mais principalement du bourg (5500 personnes), touristes, visiteurs, habitants de Papaïchton.</p>
Rôle des différents partenaires du projet	<p>Porteur : Commune de Maripa-Soula</p> <p>Pilote : Commune de Maripa-Soula</p> <p>Appui : Parc amazonien</p> <p>Partenaires impliqués ou à impliquer: CFPPA Matiti, Collectivité territoriale de Guyane, autres.</p>
Budget d'investissement*	<p>Réalisation de l'infrastructure de marché 630 000 €</p> <p><i>*le présent budget est estimatif, dans la mesure où le budget définitif est conditionné par dialogue budgétaire qui aura lieu entre les différents partenaires, et en premier lieu entre la Mairie et le Parc amazonien</i></p>
Budget d'encadrement*	<p>Prévisionnel de 146 000 € par Mairie, Parc amazonien et CFPPA Matiti</p> <p><i>*le présent budget est estimatif, dans la mesure où le budget définitif est conditionné par dialogue budgétaire qui aura lieu entre les différents partenaires, et en premier lieu entre la Mairie et le Parc amazonien</i></p>
Durée prévue – période d'intervention	<p>2015-2016 pour l'investissement (variable selon les composantes)</p> <p>Suite sur 2017-2018</p>
Référence charte	<p>OR III-2-4 : Faciliter la structuration de filières locales de produits et services de qualité. (Mesure 1 : Implanter des équipements et services structurants pour le développement).</p>

Action n°4 : Infrastructures bois, filière bois d'œuvre et gestion forestière durable

Territoire / zones d'interventions	Infrastructures bois : Haut Maroni Filière : Ensemble de la commune Gestion forestière : Maripa-Soula bourg et écarts proches
Description synthétique du projet	L'objectif général du projet est de développer la filière forestière locale en cohérence avec une gestion durable et concertée des forêts. Il s'appuiera pour cela sur la mise en place d'infrastructures bois sur le Maroni. Cette réalisation servira de support à l'accroissement des compétences locales relatives à la production de bois d'œuvre et à la construction, en complément de formations organisées dans ce secteur pour des porteurs de projet individuels, des entreprises et des agents de la commune. Par ailleurs, un travail de planification sera mené afin de mieux articuler les besoins futurs en bois sur la commune et les différentes sources d'approvisionnement existantes. Enfin, ces actions relatives au développement et à la structuration de la filière bois seront accompagnées d'un travail de concertation autour de la mise en place du plan de gestion forestier de la commune afin que les prélèvements puissent s'exercer dans un cadre de gestion durable et intégrée des ressources.
Public cible / bénéficiaires	Directs : Entreprises, porteurs de projets et agents communaux bénéficiaires de formations ; Habitants de Taluen bénéficiaires de la construction d'un ouvrage. Indirects : Opérateurs publics et privés pouvant recourir à moyen terme à des entreprises et compétences locales qualifiés dans le secteur de la filière bois ;
Rôle des différents partenaires du projet	Pilote(s) : Commune/ Parc amazonien de Guyane Appui : Parc Implication : Office national des forêts, Centre de formation de Matiti CFPPA, DIECCTE, Pôle emploi, FTPE
Budget estimatif*	Commune : 15 000 € (pour formations) Parc amazonien : 16 000 € Autres : budget à établir <i>*le présent budget est estimatif, dans la mesure où le budget définitif est conditionné par le dialogue budgétaire qui aura lieu entre les différents partenaires, et en premier lieu entre la Mairie et le Parc amazonien</i>
Durée prévue – période d'intervention	2015-2018
Référence charte	OR I-1 et OB I-3 (toutes/s ses sous-orientations/objectifs) : Favoriser l'utilisation durable des ressources naturelles et pérenniser les pratiques humaines associées. OR III-1-1. Associer les populations aux choix et à la mise en œuvre des équipements et des services OR III-1-2. Promouvoir les équipements et services adaptés au contexte, respectueux de l'environnement et des hommes OR III-2-3. Renforcer la capacité des acteurs du développement économique local OR III-2-4. Faciliter la structuration de filières locales de produits et services de qualité OR III-2-5. Promouvoir des activités économiques et des pratiques respectueuses de l'environnement et des hommes. OB II-2 Respecter les modes de vie des communautés d'habitants et les pratiques locales OB III-1 Rechercher l'exemplarité dans l'intégration des aménagements et des projets

Action n°5 - Amélioration de la gestion des déchets prenant en compte les demandes locales et la construction d'une vision de long terme

Territoire / zones d'interventions	Commune de Maripa-Soula, spécifiquement sur : l'ensemble des écarts du Haut Maroni.
Description synthétique du projet	<p>Le projet vise à accompagner la mise en place du service public de gestion et d'élimination des déchets.</p> <p>La sensibilisation y tient une place importante, et des actions pilotes visant à véhiculer des messages de tri sélectif en seront le support principal.</p> <p>Les résultats attendus sont la compréhension et la prise de réflexes par les habitants, en prévision de l'arrivée du service public. Il s'agit pour partie d'une réponse à des situations dégradées pouvant porter atteinte à l'environnement et à la santé publique.</p>
Rôle des différents partenaires du projet	<p>Porteur : Commune de Maripa-Soula / Parc amazonien</p> <p>Pilote : copilotage</p> <p>Partenaires impliqués : CCOG, ADEME, Ecoorganismes, associations</p>
Public cible / bénéficiaires	<p>Directs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 250 ménages du Haut Maroni • Professionnels en activité ou en structuration d'activité <p>Indirects :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Partenaires publics et privés liés à la thématique : Renforcement des complémentarités d'acteurs • Organismes en charge de la collecte sélective : déploiement du service
Budget estimatif*	<p>Commune : 20 % (20000€/an)</p> <p>Parc amazonien : 20% (20000€/an)</p> <p>Partenaires publics et privés : 60 % (60000€/an)</p> <p>TOTAL estimé à 100 000 € par an</p> <p><i>*le présent budget est estimatif, dans la mesure où le budget définitif est conditionné par le dialogue budgétaire qui aura lieu entre les différents partenaires, et en premier lieu entre la Mairie et le Parc amazonien</i></p>
Durée prévue – période d'intervention	2015-2018
Référence charte	<p>OR III-1-1 Associer les populations aux choix et à la mise en œuvre des équipements et services.</p> <p>OR III-1-2 Promouvoir des équipements et services adaptés au contexte, respectueux de l'environnement et des hommes.</p> <p>(Mesure III-1-2-2 Favoriser une meilleure gestion des déchets)</p> <p>OR I-2-3 et OB I-1-3 Sensibiliser les populations et les usagers à la préservation de l'environnement.</p>

Action n°6 - Accompagnement de l'arrivée du service public d'électricité dans les écarts du Haut Maroni et soutien aux initiatives alternatives en zones non desservies

Territoire / zones d'interventions	Commune de Maripa-Soula sur l'ensemble des écarts Haut Maroni : <ol style="list-style-type: none"> 1. Service public d'électricité : villages de Elae, Cayodé, Twenke, Taluhen, Baboon-Holo, Antecume-Pata (y compris Pontwi et Yau yau), Pidima 2. Petite électrification familiale : villages de Pelea, Pallassissi, Palimino, Nouveau Saint-Laurent, Freedom City
Description synthétique du projet	Le projet vise à mettre en place les prérequis à l'accès au service public ou domestique d'électricité dans le contexte des écarts de Maripa-Soula, par un faisceau d'actions intégrant : <ul style="list-style-type: none"> • La maîtrise de l'énergie, • Les installations électriques intérieures, • Le déploiement de solutions alternatives, Les résultats attendus sont l'accès technique au service pour les habitants, ainsi que l'accès à la compréhension de l'utilisation du service.
Rôle des différents partenaires du projet	Porteur : Commune de Maripa-Soula Pilote : Commune de Maripa-Soula Appui : Parc amazonien Partenaires impliqués : EDF, CCOG, ADEME, Kwala Faya, ALTER, Département, Collectivité territoriale de Guyane
Public cible / bénéficiaires	Directs : <ul style="list-style-type: none"> • 150 à 200 ménages du Haut Maroni prochainement desservis pas le service public d'électricité, • 50 ménages distants du service. Indirects : <ul style="list-style-type: none"> • Partenaires : Renforcement des complémentarités d'acteurs, • Collectivités a même de répliquer la démarche menée / Commune de Maripa-Soula pour des champs thématiques recoupant les même problématique (AEP / EU / Déchets / etc).
Budget estimatif	Commune : 30% (30000€/an) Parc amazonien : 30% (30000€/an) Partenaires privés et publics : 40 % (40000€/an) TOTAL estimé de 100 000 € par an <i>*le présent budget est estimatif, dans la mesure où le budget définitif est conditionné par le dialogue budgétaire qui aura lieu entre les différents partenaires, et en premier lieu entre la Mairie et le Parc amazonien</i>
Durée prévue – période d'intervention	2015-2017
Référence charte	OR I.2.3/OB I.1.3 Sensibiliser les populations et les usagers à la préservation de l'environnement. OR III.1.1 Associer les populations aux choix et à la mise en œuvre des équipements et services. OR III.1.2 : Promouvoir des équipements et services adaptés au contexte, respectueux de l'environnement et des hommes.

Action n°7 : Les rendez-vous éco-citoyens du haut Maroni

Territoire / zones d'interventions	Commune de Maripa-Soula – Bourg de Maripa-Soula, Mouveau Wapou et les villages du Haut Maroni
Description synthétique du projet	<p>Au niveau national, l'environnement et le développement durable représentent des défis sur le long terme. En ce sens, des semaines thématiques ont été créées et mises en place permettant de développer de nombreuses initiatives éco-citoyennes dynamisant la vie locale. L'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) est le socle de la majorité de ces initiatives.</p> <p>Les actions proposées dans le présent projet représentent donc une opportunité pour la Commune de Maripa-Soula :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'animer la vie locale autour d'évènements adaptés au contexte local - De développer une conscience éco-citoyenne au travers de la sensibilisation à diverses thématiques. <p>L'objectif du projet est de sensibiliser une population et des acteurs variés, à l'environnement et au développement durable. Pour cela, des évènements seront co-organisés sur la commune de Maripa-Soula.</p> <p>Une programmation d'évènements d'éducation à l'environnement et au développement durable sera mise en place, s'appuyant sur des dates nationales pour étoffer le calendrier de l'office du tourisme en collaboration avec différents acteurs du territoire : fête de la science, nuit de la chouette, semaine de réduction des déchets ou du développement durable, fête de la nature, fête de la gastronomie.</p> <p>Les évènements toucheront différents publics et prendront différentes formes : de l'animation ponctuelle tous publics au projet hebdomadaire à l'école.</p>
Public cible / bénéficiaires	<p>Directs : scolaires, périscolaires et habitants de la commune.</p> <p>Indirects : personnel scolaire, personnel communal, parents et grand public.</p>
Rôle des différents partenaires du projet	<p>Pilote(s) : Office du tourisme (OT) et Parc amazonien de Guyane dans la coordination des subventions.</p> <p>Appui : Mairie, Matiti, Gadepam, rectorat, Hôpital (CHAR), Jungle by night, Yépé, agriculteurs, internat, collège, Collectivité Unique, GRAINE...</p>
Budget estimatif*	<p>Budget total : 32828,4€ /an</p> <p>sans RH : 18908,4€ dont Mairie : 4000€ ; Parc amazonien: 8908,4€ ; OT : 6000€</p> <p><i>*le présent budget est estimatif, dans la mesure où le budget définitif est conditionné par le dialogue budgétaire qui aura lieu entre les différents partenaires, et en premier lieu entre la Mairie et le Parc amazonien</i></p>
Durée prévue – période d'intervention	2015-2018
Référence charte	OR I-2-3 /OB I-1-3 : Sensibiliser les populations et les usagers à la préservation de l'environnement OR II-2-4 Développer des liens avec l'école

Action n°8 : Marché artisanal du Haut-Maroni

Territoire / zones d'interventions	Commune de Maripa-Soula et écarts Commune de Papaïchton et écarts Evènement sur le bourg de Maripa-Soula
Description synthétique du projet	Reflet de ses missions de protection et de valorisation des patrimoines, le marché artisanal du Maroni se veut bidimensionnel. Il met en effet l'accent sur les interactions et synergies entre l'homme et la nature, lesquelles contribuent encore à façonner de façon significative les modes de vie et les identités culturelles caractéristiques de ce territoire si particulier. Le marché a pour objectifs de : Valoriser les produits artisanaux du territoire et les produits agro-transformés Favoriser la structuration des filières artisanale et touristique Favoriser la promotion du territoire à travers une communication efficace permettant sa mise en valeur Le marché se met en place tous les ans autour d'une nouvelle thématique et regroupe plus de 100 exposants. La population locale y participe activement et la mise en tourisme de l'évènement connaît un essor permettant aux visiteurs extérieurs de découvrir la commune de Maripa-Soula et certaines de ses attractions touristiques.
Public cible / bénéficiaires	Directs : une centaine d'artisans regroupant ceux présents sur le territoire couvert par le Parc amazonien de Guyane, mais également ceux originaires de Grand Santi. En termes de valorisation du patrimoine gastronomique local et des produits du terroir : une quinzaine de restauratrices auxquelles s'associent une dizaine d'agro-transformateurs encadrés par Matiti. Les divers acteurs de la chaîne touristique locale (Office de Tourisme, guides, associations, hébergeurs) s'associent à la manifestation afin de promouvoir le territoire. Cette démarche devrait contribuer, d'une part, à construire l'image de la destination Maripa-Soula, mais aussi de permettre de structurer la filière touristique locale. Indirects : l'engouement pour ce marché est également perceptible en fonction de la fréquentation du public (plus de 3000 visiteurs en 2014).
Rôle des différents partenaires du projet	Porteur : Parc amazonien de Guyane et Mairie de MPA Pilote : Parc amazonien Appui technique : Office du Tourisme (OT), associations locales (Afiikan Lutu, ASCSM...), Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA) de Matiti Appui financier, partenaires pressentis et à solliciter : Collectivité territoriale, DAC, musées, Air Guyane...
Budget estimatif*	Parc : 34900 EUR et 11586,7 EUR en temps agent (H/J) /an Mairie : 13762,85 EUR et 15960,36 EUR en temps agent (H/J) /an OT : A définir Autres partenaires : A définir Total général: 76209,91 EUR /an Total sans estimation temps agents : 48662,85 EUR /an <i>*le présent budget est estimatif, dans la mesure où le budget définitif est conditionné par le dialogue budgétaire qui aura lieu entre les différents partenaires, et en premier lieu entre la Mairie et le Parc amazonien</i>
Durée prévue Période d'intervention	Période de préparation : janvier à juin de chaque année Date de la manifestation : 1 ^{er} weekend de juin de chaque année 2016-2018
Référence charte	OR II-1-2 + OB II-1-2 Favoriser un libre accès aux sources patrimoniales OR II-2-2 Proposer des outils de médiation culturelle OR II-2-3 Renforcer la capacité des acteurs du développement culturel local OR II-3-1 Œuvrer pour la reconnaissance publique de la diversité culturelle OR II-3-2 Favoriser les espaces de rencontres et de dialogue des cultures OR III-2-2 Développer l'attractivité du territoire OR III-2-4 Faciliter la structuration de filières locales de produits et services de qualité OR III-2-5 Promouvoir des activités économiques et des pratiques respectueuses de l'environnement et des hommes

Action n°9 - Programme « Sud Guyane Entreprendre » : Projet d'évolution du dispositif expérimental « Microprojets Sud Guyane » et préfiguration d'une Coopérative d'Activités et d'Emplois (CAE)

Territoire / zones d'interventions	Commune de Maripa-Soula : Bourg et Courts Extension à terme sur l'ensemble du territoire du Parc amazonien de Guyane
Description synthétique du projet	<p>Créé en 2013, le programme de professionnalisation des acteurs économiques était mis en œuvre uniquement par le dispositif expérimental Microprojets. Le présent document décrit le projet d'évolution de ce programme : l'amélioration du dispositif Microprojets et la création d'une structure coopérative ayant pour vocation à terme de le remplacer.</p> <p>Le dispositif Microprojets vise à professionnaliser les porteurs de projet du territoire en les accompagnant dans leur création d'activités, en leur proposant des formations correspondantes à leur projet et en leur mettant à disposition du matériel professionnel adapté au territoire.</p> <p>Véritable « plateforme test », la coopérative d'activités et d'emplois (CAE) vient compléter le dispositif en représentant une voie d'intégration à l'économie formelle pour les porteurs via l'accès à des services d'accompagnement spécifiques, notamment l'acquisition d'un statut d'entrepreneur-salarié. Ce statut leur permettra de bénéficier des avantages du salariat tout en demeurant des chefs d'entreprises.</p> <p>Phase 1 : Restructuration du dispositif Microprojets et recherche de financement MP-CAE (10 mois) Phase 2 : Préfiguration de la CAE/ du nouveau dispositif (10 mois) Phase 3 : Articulation des dispositifs et extension aux antennes (10 mois)</p>
Public cible / bénéficiaires	<p>Bénéficiaires directs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Porteurs de projet souhaitant structurer et formaliser leur(s) activité(s) - Commune de Maripa-Soula <p>Bénéficiaires indirects :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Habitants des communes du territoire - Entreprises privées et publiques - Collectivités et institutions publiques
Budget estimatif*	<p>TOTAL : 624876€, dont 217376€ de ressources humaines</p> <p>Mairie, Collectivité territoriale de Guyane : à définir</p> <p>Parc amazonien : 70581€, dont 42081€ de ressources humaines</p> <p>Fonds européens (LEADER) et autres partenaires : 554295€, dont 175295 de ressources humaines</p> <p><i>*le présent budget est estimatif, dans la mesure où le budget définitif est conditionné par le dialogue budgétaire qui aura lieu entre les différents partenaires, et en premier lieu entre la Mairie et le Parc amazonien</i></p>
Rôle des différents partenaires du projet	<p>Porteur : Parc amazonien</p> <p>Pilote : Responsable du programme, Coordinateur Microprojets</p> <p>Appui : Mairie, Collectivité territoriale de Guyane, Préfecture, Commune, Office de Tourisme, Pôle emploi, DIECCTE, FRTPE, CCOG, etc.</p>
Durée prévue	Période d'intervention : 30 mois (2016-2018)
Référence charte	<p>OR III-2-3 Renforcer la capacité des acteurs du développement économique local</p> <p>OR III-2-4 Faciliter la structuration de filières locales de produits et services de qualité</p> <p>OR III-2-6 Accompagner les porteurs de projets économiques</p>

Action n°10 : Appui technique et financier aux Associations du Territoire communal de Maripa-Soula.

Territoire / zones d'interventions	Commune de Maripasoula
Description synthétique du projet	Le projet vise à renforcer la capacité des associations Maripa-souliennes et de leurs partenaires locaux à mettre en place des projets de développement structurants. Il s'agira pour cela (1) d'améliorer la connaissance sur les associations au travers d'un diagnostic et d'un plan d'action multipartenaire, (2) d'assurer des formations-action pour les associations maripa-souliennes, et (3) de favoriser l'émergence de projets associatifs structurants pour le développement de la commune à travers la mise en place d'une commission d'accompagnement des associations et d'un appel à projets associatifs.
Public cible / bénéficiaires	Bénéficiaires directs : Associations locales et membres de leurs bureaux respectifs Administrations locales et territoriales en charge de l'appui technique et financier aux associations Bénéficiaires indirects : Membres des associations (bénévoles, participants, etc.) L'ensemble de la population en général
Rôle des différents partenaires du projet	Parc amazonien : Co-pilote – financement Mairie : Co-pilote - financement Associations : Appui Partenaires à solliciter : Collectivité territoriale de Guyane, APROSEP, organismes de formations, DJSCS, CNES, et autres
Budget estimatif*	Commune : 38839.77€ Parc amazonien : 58455.65€ Collectivité territoriale de Guyane : 15000€ Autres partenaires : 5500€ TOTAL : 117793.43€ <i>*le présent budget est estimatif, dans la mesure où le budget définitif est conditionné par le dialogue budgétaire qui aura lieu entre les différents partenaires, et en premier lieu entre la Mairie et le Parc amazonien</i>
Durée prévue – période d'intervention	2015-2018
Référence charte	OR I-2-3/OBI-1-3 Sensibiliser les populations et les usagers à la protection de l'environnement OR II-2-1 Soutenir les initiatives et l'action culturelle locale OR II-2-3 Renforcer la capacité des acteurs du développement culturel local OR III-2-3 Renforcer la capacité des acteurs du développement économique local

Action n°11 : Création du sentier des cascades de Gobaya Soula

Territoire / zones	Commune de Maripa-Soula
Description synthétique du projet	<p>La Commune de Maripa Soula dispose d'attraits touristiques et culturels remarquables (historiques, paysagers, gastronomiques, naturels, etc.) pour impulser un certain développement de l'activité touristique. Cependant, malgré de nombreux avantages comparatifs au niveau du potentiel touristique, les activités de loisirs et de découvertes proposées sur la commune font actuellement largement défaut et contraignent le développement de la filière touristique et l'attractivité touristique du territoire.</p> <p>C'est la raison pour laquelle, la Mairie de Maripa-Soula, l'Office du Tourisme, le club de Kayak et d'autres associations locales, ainsi que le Parc collaborent depuis quelques années pour améliorer l'offre de la filière touristique locale. L'objectif du présent projet est de développer l'offre d'activité de découverte nature /culture de la commune, tant pour les visiteurs que pour les habitants. Le projet de création du sentier de Gobaya Soula permettra d'équiper Maripa-Soula d'un outil de découverte (fleuve, criques, forêt et cascades), accessible aux habitants, aux scolaires et aux touristes.</p>
Rôle des différents partenaires du projet	<p>Porteur : Parc Amazonien de Guyane (Parc) Co-Pilotes : Office du Tourisme et Parc Implication : Commune, Club de Kayak, Associations locales, acteurs de la filière touristique</p>
Public cible / bénéficiaires	<p>Directs : acteurs de la filière touristique, population vivant sur le bourg de Maripa-Soula et touristes et visiteurs</p> <p>Indirects : Les écoles (professeurs et élèves), associations d'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD), la Mairie et les porteurs de projets émergents.</p>
Budget estimatif*	<p>Commune : 7500€ en ressources humaines Parc amazonien : 88500€, dont 67500€ en ressources humaines Office de tourisme : 15250€, dont 5250€ en ressources humaines TOTAL : 111250€</p> <p><i>*le présent budget est estimatif, dans la mesure où le budget définitif est conditionné par le dialogue budgétaire qui aura lieu entre les différents partenaires, et en premier lieu entre la Mairie et le Parc amazonien</i></p>
Durée prévue – période d'intervention	2015-2018 sur la phase 1 du projet (partie basse du sentier)
Référence charte	<p>OR III-2-2 Développer l'attractivité du territoire OR III-2-4 Faciliter la structuration de filières locales de produits et services de qualité. OR III-2-5 Promouvoir des activités économiques et des pratiques respectueuses de l'environnement et des hommes.</p>

Action n° 12 – Mise en place d’une démarche jeunesse sur Maripa-Soula

Territoire / zones d'interventions	Commune de Maripa-Soula
Description synthétique du projet	<p>Le projet vise à améliorer la connaissance, la prise en compte et le traitement par les acteurs institutionnels des problématiques spécifiques aux jeunes (15-30 ans) du Haut-Maroni par la mise en place sur la commune d’une démarche jeunesse, en réseau avec les acteurs institutionnels et associatifs concernés. Les résultats attendus sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d’un groupe de coordination ou de pilotage sur les questions jeunesse - Amélioration des connaissances par les acteurs locaux et régionaux des problématiques et besoins auxquels sont confrontés les jeunes dans leur intégration dans la communauté et la société Guyanaise - Définition d’un plan d’actions prioritaires permettant d’identifier et de mobiliser les partenaires et les ressources - Identification de deux projets et flécher leur financement <p>La démarche sera mise en œuvre au travers d’un ensemble de réunions, entretiens, débats et groupe de travail entre les acteurs.</p>
Public cible / bénéficiaires	<p>Public cible :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les acteurs de la jeunesse sur Maripa-Soula (Mairie, Associations, pole emploi, etc.) - Les acteurs de la jeunesse de niveau régional <p>Bénéficiaires : Jeunes de 15 à 30 ans (environ 3000 jeunes sur Maripa-Soula)</p>
Rôle des différents partenaires du projet	<p>Pilote(s) : Centre de Ressources Politique Pour la Ville de Guyane (CPRV) /Mairie</p> <p>Appui technique et logistique : Parc amazonien</p> <p>Implication : Pôle Emploi, Mission locale régionale de Guyane, Agence Régionale de Santé, Conseil Régional/Collectivité Territoriale de Guyane, Centre Communal d’Action Sociale (CCAS), Associations locales, Représentants de groupes de jeunes</p>
Budget estimatif*	<p>TOTAL : 32330€</p> <p>Commune : 5000€</p> <p>Parc amazonien : 18820euros + temps humain (40H/J -8510€)</p> <p>CRPV : à définir</p> <p>Autres partenaires : à définir</p> <p><i>*le présent budget est estimatif, dans la mesure où le budget définitif est conditionné par le dialogue budgétaire qui aura lieu entre les différents partenaires, et en premier lieu entre la Mairie et le Parc amazonien</i></p>
Durée prévue – période d’intervention	2016-2017
Référence charte	<p>OR III-1 Contribuer à la mise en place d’infrastructures et des services publics adaptés au contexte local</p> <p>OR III-2 Accompagner le développement d’une économie locale adaptée et durable</p>

